

Depuis cette date mémorable, il s'est écoulé tout un siècle, durant lequel, malgré des insurrections intestines dont nos pays respectifs ont été, de part et d'autre, les victimes et les témoins attristés, nous avons continuellement vécu en paix avec nos voisins. Ce n'est pas que, dans le cours de ce long siècle, les occasions de conflit, suscitées par l'opposition des intérêts et la délimitation de nos territoires, aient fait défaut. Mais, grâce à Dieu, et quoi qu'on doive penser de la répartition des compensations, on a toujours, pourvu que l'honneur fût sauf, préféré la conciliation à l'arbitrage des armes. Et, chose remarquable, cet heureux résultat n'est pas dû au militarisme ; ce ne sont ni les soldats ni les forteresses qui ont gardé notre frontière interminable de 3,840 milles qui s'étend de l'Atlantique au Pacifique. L'ancien axiome latin : *Si vis pacem, para bellum*, trouve donc ici un salutaire démenti, car la paix dont nous allons célébrer le centenaire n'est pas ce qu'on est convenu d'appeler une « paix armée », paix trompeuse presque aussi ruineuse que l'état de guerre, qui en est le plus souvent, comme nous le voyons aujourd'hui, le fatal aboutissement.

Qu'est-ce donc qui nous a ainsi préservés des affres et des misères de la guerre ? C'est l'Esprit de Dieu qui inspire aux âmes de bonne volonté le respect du bien d'autrui, la déférence pour les droits réciproques, et cette commune charité qui doit animer les peuples qui jouissent des bienfaits de la civilisation chrétienne. Nous avons donc raison de chanter avec le Psalmiste : *Nisi Dominus custodierit civitatem, frustra vigilat qui custodit eam* (Ps. 126.)

C'est à ce Dieu tout-puissant qui tient dans ses mains les cœurs des hommes et les dirige, au gré de sa sagesse, vers les fins déterminées par sa volonté suprême ; c'est à lui que nous devons le tribut de notre louange et de notre reconnaissance.

Mais nous ne saurions nous borner à une démonstration tout extérieure et passagère. Le bienfait de la paix dont nous jouissons est tellement précieux qu'il mérite de notre part autre chose que l'expression d'une stérile reconnaissance.

Le Divin Rédempteur qui se glorifie du titre de Prince de la Paix, s'appelle aussi le Souverain Juge qui récompense les bons et punit les méchants. La guerre, voilà le plus terrible des fléaux dont il châtie les peuples prévaricateurs. Or, une nation comme telle n'ayant qu'une existence terrestre doit recevoir ici-bas, et non dans une autre vie qu'elle ne connaîtra pas, le prix de ses mérites ou le châtiment de sa perversité. Gardons-nous donc d'encourir la colère du juste Juge. Faisons notre examen de conscience et demandons-nous si, comme peuple, nous sommes fidèles à nos devoirs énvers Dieu, envers l'Église et envers nos frères.